

Décision

Générale

colonial

Décision n° 317 concernant les services d'Etat.

n° 317

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le personnel enseignant désigné ci-après n'est plus chargé des cours d'adultes pour compter du 1er mars 1961 : — M. Omar Faran, instituteur-adjoint à Ali-Sabieh ; — M. Ahmed Hassen, moniteur à Ali-Sabieh. L'indemnité forfaitaire allouée à ce personnel pour travaux supplémentaires est suspendue pour compter de la même date.